



Association des Usagers du Port d'Ars en Ré

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE AUPAR 7 AOÛT 2025

Sur convocation du Président **Jean-Luc BENARD** en date du 23 juin 2025, les membres de l'association ont été réunis pour l'Assemblée Générale Ordinaire « AGO » annuelle statuant sur l'exercice 2024 fixée le 7 août 2025 à 10h salle des fêtes d'Ars en Ré. Ils ont reçu en même temps un pouvoir à utiliser en cas d'empêchement à y participer et un document leur permettant de faire acte de candidature au Conseil d'Administration à retourner au Président avant le 12 juillet, accompagné d'une lettre de motivation.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du PV AGO 2024 (transmis par mail aux adhérents en août 2024 et consultable aussi sur aupar.info),
- Rapport moral du président,
- Rapport d'activité du Conseil d'Administration,
- Rapport financier du trésorier et approbation des comptes de l'année 2024,
- Détermination de la cotisation 2026,
- Renouvellement partiel au Conseil d'Administration.

Le Président remercie les membres de l'Assemblée de leur présence, il invite **Jean-Claude PERIN** secrétaire à communiquer les chiffres permettant de déterminer le quorum.

Jean-Claude PERIN confirme que le quorum est atteint.

En préalable, Le président **Jean-Luc BENARD** explique que des bulletins de soutien à la SNSM – Ile de Ré – ont été mis à disposition des adhérents à l'accueil. La SNSM a besoin de nous tous plaisanciers, pratiquants de sports nautiques etc. et les dons récoltés sont appréciés évidemment. Il précise aux membres de l'assemblée qu'ils pourront remettre leur don dans une enveloppe au nom de la SNSM Ile de Ré, enveloppe à déposer au local AUPAR qui les remettra à nos amis de la SNSM, tous bénévoles, lors de la soirée du 4/09 que leur réservent chaque année les 13 associations membres de l'URCAN comme l'AUPAR.

Le président **Jean-Luc BENARD** déclare l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) ouverte.

Il rappelle que l'ordre du jour est en deux parties :

1ère partie (10 à 11h) : Présentation à l'assemblée et vote sur les rapports obligatoires,

- Approbation du PV AGO 2024,
- Rapport moral du président,
- Rapport d'activité du conseil d'administration,
- Rapport financier du trésorier,
- Détermination de la cotisation 2026
- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration
- Questions Diverses / Débat

2^{ème} partie (11 à 12 h) : Ouverte au public, aux élus et présidents d'association invités à participer à notre AGO pour débattre avec eux et leur poser les questions de l'assemblée à savoir :

- **M. Patrice RAFFARIN** Conseiller Départemental,
- **M. Lionel QUILLET** Président de la CDC
- **MME PETINIAUD-GROS**, maire d'Ars,
- **M. Alain POCHON**, maire des Portes en Ré,
- **M. Etienne CAILLAUD** 1^{er} Adjoint en charge du port d'Ars en Ré,
- **M. Boris MONCHY** Maître de port,
- **M. Régis BAUDONNIERE**, Président de l'URCAN.

:

1^{ère} PARTIE DE L'AGO AVEC LES MEMBRES AUPAR

APPROBATION DU PV DE L'AGO DU 8/08/2024

Le PV transmis par mail à tous les membres en août 2024, consultable aussi depuis cette date sur aupar.info, est approuvé à l'unanimité. La mention « Approuvé lors de l'AGO du 7/08/2025 » sera ajoutée sur aupar.info

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT ET RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président présente à l'Assemblée son rapport moral et le rapport d'activité du Conseil d'Administration des 12 derniers mois. Son rapport moral affiché revient sur :

- Les opérations de dragage début 2025, globalement réussies, même si, tous les acteurs conviennent qu'il y aura des zones à reprendre l'année prochaine,
- Les propositions actées lors des 2 conseils portuaires,
- Les actions AUPAR réalisées ces 12 derniers mois,
- La participation AUPAR dans les instances : UNAP-CM, URCAN, CC de Lilleau des Niges.

Son rapport d'activité détaille les activités du conseil d'administration sur les 12 derniers mois.

Il précise que cette année a été marquée aussi par le renouvellement du CLUPP, organisme légal qui a confirmé la désignation de personnes impliquées dans les associations AUPAR/CNAR qui sont autant de soutien en faveur des usagers du port, notamment lors des réunions du conseil portuaire.

Jean-Claude PERIN, secrétaire a précisé que les délégués 2025/2030 élus par le CLUPP sont :

- **Titulaires** : Alexandre BECHAT, Jean Claude JEGOU et Jean-Claude PERIN
- **Suppléants** : Jean GUILMOTO, Gérard PLATIAU

Sur le rôle et fonctionnement du CLUPP, l'AUPAR mettra sur son site « aupar.info » un bulletin hors-série consacré au CLUPP réalisé par la FNPA pour ses associations membres.

Le Président a complété sa présentation de son rapport moral et du rapport d'activité en signalant que l'association « Un Bateau pour Ré » créée en 2005 par **Tonia de TURCKHEIM** et animée par **Paul REB** pendant plus de 15 ans à un nouveau président depuis 2024 **Thierry CONROY**.

Un Bateau pour Ré réaffirme son ambition de faire naviguer les publics en situation de handicap sur l'île de Ré et recherche des skippers bénévoles. Ceux intéressés par cette démarche peuvent contacter l'Association « Un Bateau pour Ré » par mail « bateure@orange.fr » ou par tél au 06 15 29 59 19.

Le rapport moral et le rapport d'activité du Conseil d'Administration sont approuvés à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER, APPROBATION DES COMPTES 2024 ET FIXATION DE LA COTISATION 2026

Le Trésorier **Jean-Jacques BLANC** présente

- Le rapport financier,
- Il propose à l'Assemblée de maintenir la cotisation 2026 à 30€

L'Assemblée approuve à l'unanimité le rapport financier et le maintien de la cotisation 2026 à 30€ et donne quitus au Trésorier de sa gestion.

RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président **Jean- Luc BENARD** signale à l'Assemblée qu'aucune candidature n'a été présentée ! Il lance un appel, des places sont disponibles et notre conseil d'administration doit recevoir du sang neuf.

Jean-Claude PERIN secrétaire propose aux personnes intéressées de ne pas hésiter à postuler dès à présent et de participer aux prochaines réunions du conseil d'administration qui pourra les coopter pour, nous l'espérons, une régularisation lors de la prochaine AGO.

Cette année, il n'y a deux administrateurs sortants au terme des 3 ans, **Isabelle GAU-VERDON** et **Jean-Luc BENARD**.

Seul Jean-Luc BENARD sollicite l'Assemblée pour un nouveau mandat de 3 ans.

La réélection de Jean-Luc BENARD est approuvée à l'unanimité.

Le Président **Jean- Luc BENARD** remercie l'assemblée pour ce vote et remercie aussi au nom de tous **Isabelle GAU-VERDON** pour les services rendus à l'AUPAR ces dernières années.

Il rappelle que dans la 2^{ème} partie de notre AGO, l'usage est de poser des questions à nos élus. Pour cela, le conseil d'administration prépare une liste de questions qu'il présente à l'assemblée en demandant de bien vouloir réagir pour ajouter ou modifier à la liste présentée.

Avant de présenter nos questions aux élus, une liste de faits marquants sera affichée pour remercier les élus sur leur réalisation à notre satisfaction.

L'assemblée valide les listes proposées « Faits marquants réalisés » et « liste des questions » sur le reste à faire.

- La question sur l'absence de balisage des parcs à huîtres a fait débat et amené l'assemblée à valider l'envoi d'un courrier adapté à Phares et Balises.
- Celle sur la démonstration de nettoyage de bassin par la société MT FAUCARDAGE, technique qui devrait être plébiscitée car efficace et meilleur tarif.

Régis BAUDONNIERE, président de l'URCAN et de l'association des plaisanciers du Grouin confirme à l'assemblée la position de rejet des Phares et Balises. Il ajoute toutefois qu'ils sont finalement intervenus à sa demande dans la fosse de loix pour remonter des perches croix de Saint André installées par des ostréiculteurs et tellement abimées qu'elles étaient recouvertes à marée haute !

DEUXIEME PARTIE DE L'AGO EN PRESENCE DU PUBLIC, DES ELUS ET ASSOCIATIONS INVITES

L'assemblée AUPAR accueille :

- **Mme Danièle PETINIAUD-GROS** Maire d'Ars en Ré,
- **M. Etienne CAILLAUD** Premier Adjoint en charge du port d'Ars en Ré,
- **M. Boris MONCHY** Maître de port

Le président **Jean-Luc BENARD** remercie de leur présence les élus et le responsable de la capitainerie. Il précise que selon l'usage une liste de questions va être affichée et que l'assemblée ici présente sera attentive aux réponses données.

Mais, avant de présenter ce qui pour l'AUPAR reste à faire le président **Jean Luc BENARD**, au nom de l'assemblée, tient à remercier l'équipe municipale pour les résultats obtenus ensemble et qu'il affiche en les commentant.

- Plan de dragage du chenal sur 10 ans (8000 m3 / an)
- Dragage des bosses coté bouées rouge et repositionnement satisfaisant de ces bouées.
- L'augmentation des redevances qui reste maîtrisée à ce jour.
- La Wifi au port de la Prée est enfin en fonctionnement.
- Le rideau à bulles du bassin de la Criée
- La démonstration de MT FAUCARDAGE très intéressante dont le procédé pourrait s'appliquer à moindre coût notamment pour le dragage du bassin de la Prée.

Merci beaucoup, nous savons que c'était difficile.

Le président présente la liste des questions de l'assemblée sur ce qu'il reste à faire ensemble

- Dragages à venir, il reste du travail, bosses coté bouées rouge entre la 10 et la 14
- Rectification du chenal coté bouées vertes vers l'entrée du port
- Dragage Avant-port et chenal du curé
- Dragage du bassin de la Prée (Port Village) avec mise en concurrence par MT FAUCARDAGE. Demander un devis dès maintenant pour qu'on ait une idée du coût.
- Mise en place du ponton avant-port à droite de l'entrée Port Village afin de gagner en confort et de procurer quelques places supplémentaires qui feront du bien au budget du port.
- PAPI : Un retard qui nous coûte cher, travaux des batardeaux payés sur le budget du port, donc avec nos redevances. Quelle solution définitive ? Quand ?
- Automatisation de l'écluse toujours inopérante, il faut contacter une entreprise d'électricité industrielle et pas les fournisseurs des portes qui ne connaissent rien en automatismes.
- Mouillages de la Patache le projet des Portes avance, quelles incidences sur le port ?
- Fiches ostréicoles, le plan de retrait ne prend pas en compte le Fier.
- Balisage des parcs à huitres, tout le monde se renvoie la balle et il ne se passe rien, faut-il qu'il y ait un accident grave pour que l'administration se bouge ?
- Mise en place du « Passeport Escalé »

Mme PETINIAUD-GROS maire d'Ars en Ré et son premier adjoint **M. Etienne CAILLAUD**, après avoir pris connaissance des questions répondent :

Mme le Maire (sur les dragages)

- Le dernier dragage effectué au mois de mars dernier a concerné 6500 m3 au lieu de 8000 m3. En conséquence, pour le dragage à venir, en mai ou juin 2026, la municipalité sera attentive pour revenir sur ces m3 non dragués par exemple pour corriger les bosses signalées près des bouées rouges 10 à 14 et des vertes à l'entrée du port.

- Il ne faut toutefois pas trop vouloir modifier les « dessins » des dragages déposés, simplement bien expliquer à l'entreprise et à la préfecture ce qui se passe, dire les choses ? C'est ce qui a été fait et compris.

Jean-Luc BENARD

- L'AUPAR insiste sur l'efficacité du dragage lors de la démonstration faite par MT FAUCARDAGE solution possible pour le bassin et aussi certainement pour le chenal de la Fabrique et de l'Avant-Port ou cela devient urgent aussi. Et pourquoi ne pas récupérer sans attendre les volumes de sédiments libérés par le séchage ?

Mme le Maire

- Avant-port et chenal de la Fabrique sont d'autres zones à draguer. Il faut certainement disposer de données chiffrées : volumes à draguer, à stocker, comment ? Il faut évoquer cela avec les entreprises. La municipalité a proposé ces sédiments par ex pour la digue des Portes en Ré ! Sans réponse. Elle veillera à « pousser » encore ce dossier dans ce sens pour que, déjà, le dragage du bassin de la Prée se fasse « enfin »'

M. Etienne CAILLAUD

- Pourquoi ne pas en parler effectivement à MT FAUCARDAGE pour connaître la faisabilité et les coûts.

Mme le Maire (sur les retards PAPI 2)

- Sur le PAPI oui, le retard, dans sa réalisation notamment, nous a conduit à décider de l'installation d'un batardeau pour assurer la sécurité. Ce batardeau, qui a fait couler beaucoup d'encre, a été financé par la CDC et, il est vrai, par le port qui a notamment payé les fondations. Validé par la préfecture, testé lors des grandes marées, il a fait son boulot ! il peut être monté et démonté rapidement.
- Sur les solutions de protection définitives, le muret autour du port n'est pas retenu,
- Par contre, le PAPI 2 considère que de l'école de voile à la porte du bassin un merlon ou muret avec réhausse de la porte du bassin seraient satisfaisants pour protéger le village. Fin des études en cours 2028 !

M. Etienne CAILLAUD (sur le non fonctionnement encore de l'automatisme porte écluse port de la Criée)

- Toutes les entreprises qui sont intervenues sur cette porte avaient dit que « l'hydraulique » était OK ! Mais tous ou presque l'ont aussi bricolé ! Résultat, plus personne ne veut travailler dessus. Tout le système hydraulique et autre pour son automatisation va être changé courant novembre 2025.
- Idem pour le système de rideau à bulles installé pour le dragage du bassin de la Criée. Sa remise en service nécessite de reprendre les goulottes masquées et écrasées suite à la construction du local technique !

Mme le Maire (sur le projet de mouillages aux Portes en Ré)

- Ne connaît pas ce dossier et ne l'a pas évoqué avec M. POCHON Maire des Portes en Ré. Ne connaît donc pas les incidences éventuelles pour le port d'Ars en Ré. C'est trop tôt

M. Claude AZIERES membre de l'assemblée, intervient pour signaler que globalement, le projet n'offrirait pas autant de mouillages qu'aujourd'hui et que cela pourrait générer des demandes sur Ars en Ré !

Jean-Bernard ANSOUD, vice-président de l'AUPAR et aussi membre titulaire du Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin de la mer des Pertuis (PNM), représentant les organisations de la Pêche de Loisir intervient pour préciser ce dossier à l'assemblée. Effectivement, Monsieur le Maire des Portes Alain POCHON, a déposé la demande de création d'une Zone de Mouillages et d'Equipement Légers organisés (ZMEL), selon la saisine en date du 12 juin 2025. Ce projet concerne 05 sites vers la sortie du Fier, dont surtout ceux de La Patache. La présentation du dossier étant conforme aux règles environnementales, le PNM a voté son accord sur l'avis simple, permettant la continuité du dossier en vue de sa réalisation. Ce projet avance donc et devrait se réaliser.

Mme le Maire

- Nous prenons note et allons être vigilants.

Mme le Maire (sur les friches ostréicoles)

- Ce dossier traîne depuis ...40 ans. Le Préfet avait demandé un retrait mais ce plan n'a pas été réalisé car des extensions de parcs à huîtres venaient d'être données par la DDTM.
- Et ça ne progresse pas vraiment si effectivement le Fier d'Ars est encore exclu des opérations à venir
- Elle propose de retourner vers la secrétaire à la Préfecture pour y voir plus clair !
- Dossier à évoquer aussi avec le PNM

Jean- Luc BENARD (sur le non balisage des parcs à huîtres dans le Fier)

- Malgré des courriers, ce dossier traîne ! Il y a danger si des plaisanciers, planchistes etc. se retrouvent à naviguer au-dessus de parcs non balisés. A Oléron, Aix et ailleurs les parcs, filières etc. sont balisés. Est-ce qu'il faut un accident pour que Phares et Balises réagisse Enfin ?
- Tous se renvoient la balle, Phares et Balises, qui nous avait dit avoir le monopole du balisage, ne veut pas intervenir !

Mme le Maire

- A pris note que l'AUPAR écrirait aux Phares et Balises,
- La municipalité a de bonnes relations avec eux, ne pas les fâcher non plus !
- Elle va les contacter pour en parler et obtenir les plans d'implantations concernées (où, quel matériel est nécessaire etc.
- Et verra aussi s'il faut que la municipalité finance quelque chose.

Boris MONCHY (sur le projet « Passeport Escale)

- Ce projet devrait être traité en fin d'année 2025 avec la mise en place d'un nouveau logiciel

L'ordre du jour étant épuisé, le président **Jean-Luc BENARD** remercie au nom de tous Mme **PETINIAUD-GROS** Maire d'Ars en Ré, M. **Etienne CAILLAUD** Premier Adjoint en charge du port et **Boris MONCHY** Maître de port pour leur participation à notre AGO et pour leurs réponses aux questions portées par les usagers du port.

Ils remercient aussi tous ceux venus à cette AGO, membres adhérents ou non, présidents d'association, presse ...Tous sont invités à rejoindre la zone apéritive sur l'îlot du port.

Fait à Ars en Ré le 11 août 2025

Le président

Jean-Luc BENARD